

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 7418

présenté par

M. Causse

à l'amendement n° 1389 de Mme Chalas

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 1, après le mot :

« perméable »,

insérer les mots :

« ou végétalisé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à ajouter à l'objectif que les nouvelles aires de stationnement en nappe doivent être perméables ou végétalisées à 50 % de leur surface.